



## Délégation permanente du Brésil auprès de l'UNESCO

N° 68 /2022

La Délégation permanente du Brésil présente ses compliments au secteur de la Communication et de l'information de l'UNESCO, et en réponse à la lettre du Sous-Directeur général pour la Communication et l'information réf. CI/FEJ/2022/04 du 4 mars 2022, a l'honneur de transmettre, ci-dessous, la réponse du gouvernement du Brésil :

*«En référence à la lettre du Sous-Directeur général pour la Communication et l'information de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), sollicitant des informations sur le thème de la sécurité des journalistes et la liberté de la presse.*

*Concernant les actions adoptées par le Brésil pour promouvoir la sécurité des journalistes et lutter contre l'impunité, y compris les actions visant à contrôler et à lutter contre ce type de risque spécifique, à l'instar du partage des bonnes pratiques. Il en résulte que, bien qu'il n'existe pas de cadre spécifique concernant les mesures de protection en matière de genre et pour les journalistes dans le cadre du Programme de Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme, les équipes techniques de ce programme ont développé, grâce au dialogue instauré avec les défenseurs concernés, des actions déterminées en fonction du profil du défenseur et adaptées aux de chaque défenseur.*

*En outre, le Secrétariat national de la sécurité publique (Secretaria Nacional de Segurança Pública) a institué, en 2020, un projet préventif pour les violences domestiques et familiales à l'encontre des femmes (Projeto de Prevenção da Violência Doméstica e Familiar contra a Mulher – ProMulher), par l'Ordonnance 41/2020, qui a permis de mettre en œuvre des actions de sécurité publique, en partenariat avec la société et les professionnels du Système unifié de sécurité publique (Sistema Único de Segurança Pública - SUSP), sur les plans de la sécurité primaire, secondaire et tertiaire, afin de contribuer à réduire les indices de violences domestiques et familiales à l'encontre des femmes.*

*Les actions réalisées dans le cadre de ce programme sont les suivantes :*

*a/ Lancement, en 2020, de l'ebook “Jornada de Trabalho de Promoção da Segurança e Defesa da Mulher” (Journée de Travail pour Promouvoir la Sécurité et la Défense de la Femme), qui met en relief la thématique de la violence à l'encontre des femmes, et composé de 25 articles écrits par des professionnels en charge de la sécurité publique au Brésil.*



## Délégation permanente du Brésil auprès de l'UNESCO

*b/ Elaboration du Protocole national d'enquête et d'expertise pour les crimes de féminicide (Protocolo Nacional de Investigação e Perícias nos Crimes de Feminicídio), instauré par le Décret MJSP n° 340/2020, visant à normaliser le rôle technique et procédural des professionnels de la sécurité publique chargés des enquêtes et de l'expertise des crimes de féminicide.*

*Il convient de souligner que ce document a été élaboré par l'équipe ProMulher/Senasp, en collaboration avec le Conseil national des dirigeants de la police scientifique (Conselho Nacional dos Dirigentes de Polícia Científica - CONDPC), et le Forum permanent de lutte contre la violence à l'encontre des femmes du Conseil national des chefs de la police civile (Conselho Nacional dos Chefes de Polícia Civil - CONCPC), et a également été examiné par la Coordination du réseau intégré des banques de profils génétiques (Coordenação da Rede Integrada de Bancos de Perfis Genéticos (CRIBPG/Senasp).*

*D'après ce document, pour tous les cas quels qu'ils soient de morts violentes dans lesquels la victime est une femme, un protocole de « féminicide » se doit d'être appliqué et accompagné de procédures spécifiques depuis l'enregistrement du rapport de police jusqu'à la finalisation de l'enquête criminelle. Il incombera aux autorités de police responsables, au cours de l'enquête, de déterminer la classification du cas comme étant en rapport, ou non, avec le fait que la victime soit de sexe féminin.*

*c/ Cours d'assistance destinés aux femmes victimes de violences domestiques et familiales, en partenariat avec le Secrétariat de la gestion et de l'enseignement en matière de sécurité publique (Secretaria de Gestão e Ensino em Segurança Pública).*

*d/ Cours de base et avancé du Protocole national d'enquêtes et d'expertise des crimes de féminicide (Curso Básico e Avançado do Protocolo Nacional de Investigação e Perícias nos Crimes de Feminicídio), destinés aux professionnels ayant une activité directement liée à l'expertise et à la conduite des enquêtes pour des crimes de féminicide, en partenariat avec le Secrétariat de la gestion et de l'enseignement en matière de sécurité publique*

*e/ Organisation visant à la création d'un Département technique de lutte contre la violence à l'encontre des femmes dans le cadre du Conseil national des commandants généraux de la police militaire et des corps de pompiers militaires des Etats et du District Fédéral. (Conselho Nacional de Comandantes Gerais de Polícias Militares e Corpos de Bombeiros dos Estados e do Distrito Federal - CNCG).*

*f/ Activité du Comité de gestion du plan national de lutte contre le féminicide (Comitê Gestor do Plano Nacional de Enfrentamento ao Feminicídio).*



## Délégation permanente du Brésil auprès de l'UNESCO

*g/ Elaboration des orientations nationales concernant l'assistance policière destinée aux femmes en cas de violence domestique et familiale, actuellement en phase de publication.*

*h/ Réalisation d'un diagnostic national d'assistance en matière de sécurité publique pour les femmes victimes de violences, visant à distinguer les États du Brésil où il existe des postes de police pourvus de services spécialisés d'assistance destinés aux femmes (Delegacias Especializadas de Atendimento à Mulher - DEAMs), des programmes spécifiques de lutte contre la violence à l'encontre des femmes, des «Patrouilles» ou «Rondes Maria da Penha» (opérées par la police militaire), des «Rondes», ou des «Gardiens Maria da Penha» (opérés par les gardes civils municipaux), et des cours spécialisés destinés aux professionnels de la sécurité publique engagés dans ce type d'assistance.*

*i/ Cours de qualification destinés aux professionnels pour l'emploi du Formulaire national d'évaluation des risques destiné aux femmes victimes de violence domestique et familiale, conformément à la Loi n° 14.149 du 5 mai 2021, en partenariat avec le Secrétariat de gestion et d'enseignement en matière de sécurité publique.*

*j/ Elaboration de notes techniques visant à appuyer et à améliorer, le cas échéant, les textes législatifs pour accroître la protection des femmes.*

*k/ Campagnes de sensibilisation sous forme graphique et audiovisuelle, destinées à la société et aux professionnels de la sécurité publique sur le cycle des violences à l'encontre des femmes, identification de leurs formes et des canaux de dénonciation.*

*l/ Réalisation de la Journée nationale de la sécurité publique en 2022, dont la thématique était «La prévention des violences domestiques et familiales à l'encontre des femmes».*

*m/ Réalisation, depuis 2021, de rencontres techniques visant à promouvoir l'amélioration des réseaux d'assistance d'états et municipaux, destinés à l'assistance des femmes en cas de violence domestique et familiale, à l'instar de la Rencontre technique réalisée à Luziânia (État du Goiás), en décembre 2021, et à Nilópolis (Etat de Rio de Janeiro), en mai 2022.*

*n/ Lancement, le 8 mars 2022, d'un appel d'offres de 10 millions de R\$ destiné au financement de projets pour la prévention de la violence à l'encontre des femmes, des enfants, des adolescents et des personnes âgées.*



## Délégation permanente du Brésil auprès de l'UNESCO

*Les bonnes pratiques constatées devront être présentées par la police militaire, la police civile, les corps des pompiers militaires et les gardes municipaux sur l'ensemble du territoire brésilien. Le financement sera octroyé par le biais du Fonds national de sécurité publique.*

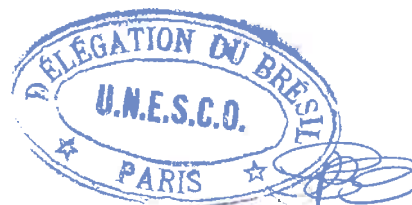
*Il convient de souligner, en outre, qu'un projet organisé par la société civile et financé par le gouvernement fédéral, ayant pour but d'élaborer une plateforme pour le traitement de la dénonciation des violences à l'encontre des journalistes et des professionnels de la communication, est actuellement en cours de développement. L'objectif visé est de mettre en œuvre le projet, ainsi qu'une stratégie de visibilité sur son fonctionnement, pour 2022.*

*Concernant la publication des informations communiquées par l'Etat sur le site internet de l'UNESCO, le gouvernement brésilien n'y voit aucune objection.*

*Par ailleurs, des informations actualisées sur la poursuite des enquêtes concernant la mort de journalistes au Brésil, sont annexées ci-jointes. »*

La Délégation permanente saisit cette opportunité pour renouveler au secteur de la Communication et de l'information de l'UNESCO les assurances de sa très haute considération.

Paris, le 09 juin 2022



P.J. : Enquêtes - Mort de journalistes au Brésil (Document officiel de l'ENASP-Mai 2022).

# STRATÉGIE NATIONALE DE JUSTICE ET DE SÉCURITE PUBLIQUE (ENASP)

## LISTE DES JOURNALISTES MORTS AU BRÉSIL ENASP - Mai 2022

Nom du journaliste	Municipalité /UF	Genre	Date du supposé assassinat	Autorité chargée de l'enquête	Numéro du cas	Situation actuelle
1) Luiz Otávio Monteiro	Manaus - AM	Homme	29 décembre 1998 Manaus Amazonas	Police et Ministère Public	Aucune information.	1. Evandro Alves de Almeida - L'accusé a été mis en examen mais est en fuite. 2. Marlo Ricardo Souza dos Santos - L'accusé a été mis en examen. Le 9 mai 2007, il a été jugé et condamné à 16 ans de réclusion pour ce crime.
2) Vanderlei Canuto Leandro	Tabatinga/AM	Homme	01 septembre 2011	Jusqu'à cette date, le Ministère public ne dispose d'aucune information concernant ce cas.	Aucune information.	Aucune information
3) José Carlos Mesquita	Ouro Preto do Oeste/Rondônia	Homme	10 mars 1998	Police et Ministère public	Procédure : 0030912-53.1998.8.22.0004	En 1ère instance, l'action pénale n° 0030912-53.1998.822.0004 est en cours.  Initialement, les personnes suivantes ont été inculpées :  1. Valdivino Martins da Silva 2. Claudiomiro Chaves

						<p>3. Gerin Ferreira Lacerda  4. Nivaldo de tal  5. Eurico Rodrigues Chaves</p> <p>Le 18/08/1999, le juge a partiellement confirmé l'accusation. Le juge n'a pu se prononcer sur les cas de Valdivino Martins da Silva et Claudiomiro Chaves.  Gerin Ferreira Lacerda a été assassiné, en conséquence, sa peine a été déclarée éteinte le 23/03/2000.</p> <p>L'accusé Nivaldo de Tal n'a pas été identifié.  Le 14/05/2003, l'accusation initiale contre Eurico Rodrigues Chaves a été jugée valide, il a donc été déclaré coupable et soumis à un procès devant le jury du Tribunal. Le 25/09/2003, le défendeur a été CONDAMNE par le Tribunal à une peine de réclusion ferme de 16 ans.</p>
4) Cláudio Moleiro de Souza	Jaru - RO	Homme	12 octobre 2013.	Police et Ministère public	0006452-77.2013.8.22.0003 (1 <sup>o</sup> degré) Procédure: 26.2015.8.22.0000 (Tribunal de Justice)	Le dernier mouvement enregistré dans le système du MPRO date du 10/12/2015, date à laquelle l'affaire a été renvoyée devant le 1er Tribunal pénal de Jaru, avec instruction d'exécution.
5) Uelinton Bayer Brizon	Caoal Rondônia	- Homme	16 Janvier 2018	Police et Ministère Public	Enquête de Police: 0048/2018  Action Pénale: 0000413-76.2018.8.	Le dernier mouvement a eu lieu en janvier 2019, date à laquelle l'affaire a été envoyée vers le 1er Commissariat de police civile de Cacoal, pour une procédure d'enquête dans un délai de 120 jours.

						22.0007 - 5 <sup>ème</sup> Procureur de la République de Cacoal.	La procédure d'enquête est toujours en cours et a fait l'objet d'une prolongation de délai de 90 jours, à compter du 18 octobre 2021.
6) Jairo José de Souza	Bragança/Pará	Homme	21 juin 2018	Police et Ministère Public		IP: 00486/201 8.100081-6 Procédure: 0007126- 83.2018.8. 14.0009	Une plainte a été déposée le 11/01/2019, devant le 3 <sup>ème</sup> tribunal de Bragança, contre José Roberto Costa de Sousa ; Dione de Sousa Almeida ; Cesar Augusto Monteiro Gonçalves ; Madson Aviz de Melo ; Jedson Miranda da Silva ; Moisaniel Sousa da Silva ; Otacilio Antonio da Silva ; Edvaldo Meireles da Silva ; Jadson Roberto Reis de Sousa ; João Carlos Lima de Castro ; Sidney Raymundo Silva Reis.
7) Walter Lessa de Oliveira	Maceio - AL	Homme	05 janvier 2008	Police et Ministère Public		IP: 06/08 – 10 <sup>ème</sup> DP Action pénale: 0092733- 73.2008.8. 02.0001	L'affaire est toujours en cours d'investigation.
8) Jorge Lourenço dos Santos	Santana de Ipanema/AL	Homme	11 juillet 2004, ville de Santana de Ipanema/AL	Police et Ministère Public		IP: 48/2004 – 1 <sup>ère</sup> DP/4 <sup>ème</sup> DRP (34 <sup>ème</sup> DP/2 <sup>ème</sup> DRP) Procédure n <sup>o</sup> 0500968- 30.2007.8. 02.0055 – Supervisio n 4 <sup>ème</sup>	1 <sup>ère</sup> Instance : Affaire 055.07.500968-9 (Enquête de police : 48/2004). Marcondes Cavalcante Targino 2. Renilde Silva Bulhões Barros 3. Ubiratan Alves Dantas 4. Eudes Vieira da Paixão 5. Cicéron Sebastião dos Santos 6. Gilmar França Nobre 7. Aldir Fernando Pereira Valões Rocha 8. Sérgio Soares de Campos 9.  Enquête renvoyée vers le Tribunal de Justice de l'État d'Alagoas, en raison du fait que l'un des suspects pourrait bénéficier d'un traitement de faveur grâce au privilège de ses fonctions. (Renilde Silva - Maire de Santada do Ipanema/AL). L'affaire a été envoyée vers le 34 <sup>ème</sup> Commissariat de Santana do

					Bureau du Procureur du District de Santana de Ipanema.	Ipanema/AL, et l'autorité judiciaire a accordé un délai de 45 jours pour mener à bien l'enquête.	
9) Nivanildo Barbosa Lima	Salvador - Bahia	Homme	Année 2015	Police Ministère Public	et	Enquête de Police n° 050/2015	Dépôt de plainte basé sur une décision du 23/03/2011. L'enquête de la police n'a pas permis d'identifier l'auteur du délit.
10) Manoel Leal de Oliveira	Paulo Afonso - Bahia	Homme	14 Janvier 1998	Police Ministère Public	et	Action pénale: 0000073-80.1998.8.05.0113 Tribunal de Justice de Bahia	La plainte a été déposée et l'affaire a été renvoyée le 17/12/2007 devant le Tribunal de Itabuna.  Trois personnes ont été accusées : 1) Thomaz Iracy Moisés Guedes qui a été acquitté par le jury d'Itabuna/BA le 25/09/2003. La sentence est passée en force de chose jugée. 2) Marcone Rodrigues Sarmiento a été acquitté par le Jury du Tribunal du District d'Itabuna/BA, le 05/12/2005. Le Ministère public a fait appel de la décision. Numéro de dossier après changement de lieu: 0301673-10.2018.8.05.0001. Il a été décidé de la désignation d'un nouveau jury le 27/03/2019. Cependant, en raison de la nécessité d'une citation à comparaître par avis public des accusés, le procès a été repoussé au jour suivant, le 22/05/2019. (Source : MPBA) 3) Mozart Castro Brasil - Condamné à 18 ans de prison par le Jury du Tribunal d'Itabuna/BA, le 26 septembre 2003. La défense a fait appel, invoquant la nullité du procès pour défaut d'interrogatoire et infraction à l'article 475 du CPP. La deuxième chambre pénale du TJBA a rejeté l'appel. Après quelques demandes d'habeas corpus rejetées et la demande de clôture



						de l'affaire, en 2009, la procédure est passée en force de chose jugée. Malgré le large retentissement de l'affaire et la grande mobilisation des autorités, dont la police fédérale, l'enquête n'a pas permis d'identifier les auteurs intellectuels du crime.
11) o Ronaldo Santana de Araújo	Eunápolis - BA.	Homme	09 octobre 1997	Police et Ministère Public	Procédure : 0002165-26.2004.8.05.0079	<p>1. Paulo Sérgio Mendes Lima - condamné le 13/12/2006, dans l'affaire n° 865596-7/2005, à 19 ans et 6 mois de réclusion ferme, pour violation de l'art. 121, I et IX du Code Pénal. La procédure relève de la compétence du tribunal d'Eunápolis/BA. Le 11/06/2007: Demande de changement de régime de la peine en régime ouvert, accordée le 27/07/2007. Le 03/06/2008 : réception de la lettre officielle 466/08 du CPTF, informant de l'évasion du prisonnier. Dans sa première déclaration, Paulo Sérgio Mendes Lima accuse Paulo Ernesto Ribeiro da Silva d'être le commanditaire du crime et fournit des détails sur la participation d'Antônio Oliveira Santos, Maria José Ferreira Souza et Waldemir Batista de Oliveira. Par la suite, il fera une nouvelle déclaration et niera tout ce qu'il avait dit auparavant, affirmant avoir subi des pressions.</p> <p>Le 16 mai 2018 a eu lieu le procès de ces quatre personnes, au cours duquel le Ministère public a demandé leur condamnation aux termes de l'acte d'accusation, et la défense de chacun des accusés a demandé l'acquittement, en soutenant la thèse du déni de paternité .... Lors du procès, les jurés ont accepté la thèse du déni de paternité, et ont acquitté les accusés Paulo Ernesto Ribeiro da Silva, Antônio Oliveira Santos, Maria José Ferreira Souza et Waldemir Batista de Oliveira. La chose jugée res judicata n'est plus susceptible d'appel.</p>

12) Jeolino Lopes Xavier	Teixeira de Freitas - Bahia	Homme	27 février 2014 Local:	Police et Ministère Public	Enquête de Police: 085/2014	Il est au commissariat de police. L'enquête est toujours en cours.
13) Djalma Santos da Conceição		Homme	23 mai 2015.  Lieu: Conceição da Feira - BA.	Police et Ministère Public	Procédure : 0000365-31.2015.8 05.0061	L'enquête de police a été classée le 23/07/2018, sans identification de l'auteur délinquant.
14) Jairo de Oliveira Silva	Salvador-BA	Homme	16 octobre 2016	Police et Ministère Public	IP:715/2016	Il se trouve au poste de police. L'enquête est en cours.
15) Marlon Carvalho	Riachão do Jacuípe,- BA.	Homem	O assassinato ocorreu dia 16 de agosto de 2018	Police et Ministère Public	IP: 99/2018	Il se trouve au poste de police. L'enquête est en cours.
16) Nicanor Linhares Batista	Limoeiro do Norte/CE	Homme	Le meurtre a été perpétré le 30 juin 2003	Police et Ministère Public	Action Pénale n° 1644-77.2003.8.06.0115 – 1ère Cour pénale du Tribunal Limoeiro do Norte	L'affaire a été renvoyée vers le District de Fortaleza en raison d'un changement de lieu, et le procès a eu lieu dans ce District. Les inculpés sont: 1. José Maria de Oliveira Lucena - Le Ministère public fédéral a présenté un acte d'accusation contre ce dernier en tant que commanditaire présumé du meurtre, alors qu'il occupait les fonctions de Juge à la Cour régionale fédérale de la 5 <sup>ème</sup> région. Le report de l'enquête a été accordé le 11/05/2004. Elle est actuellement devant la Cour de justice de l'État de Ceará, en raison de la prise de fonction de l'accusé comme Maire de Limoeiro do Norte/CE. Enquête n° 0047314- 04.2007.8.06.001. 2. Maria Arivan de Holanda Lucena - La plainte n° 2125 a été déposée auprès de la Cour Supérieure de Justice le 13 mars 2006, suite à la réception, par le Juge de Droit du 1er District de Limoeiro do Norte, Etat de Ceará, d'un amendement à la plainte dans

					<p>laquelle la plaignante est accusée d'être l'auteure intellectuelle de l'homicide - Action pénale n° 554/06, en cours devant les tribunaux de l'Etat de Ceará. Le juge rapporteur a accédé à la demande d'injonction et a suspendu le déroulement de l'action pénale.</p> <p>Dans le cadre de l'action pénale n° 0000209-63.2006.8.06.0115, introduite devant la 1ère Cour du District de Limoeiro do Norte, l'accusée a été dénoncée comme étant l'auteure intellectuelle du crime et a été finalement déboutée en 1ère instance, la décision a été confirmée en appel au 2nd degré.</p> <p>3. Francisco Lindenor de Jesus Moura Júnior - Condamné le 18 décembre 2008 à 26 ans de prison, décédé.</p> <p>4. Nilson Osterne Maia - Il a été condamné. Décédé.</p> <p>5. Cássio Santana de Souza - Condamné le 27 mai 2009 à 23 ans et 6 mois de prison. L'affaire est en appel devant la 1ère chambre pénale du TJCE.</p> <p>6. Francisco José de Oliveira Maia - a été condamné à 8 ans de prison. Décédé.</p> <p>7. Francisco Edesio de Almeida - acquitté.</p> <p>8. José Vanderlei dos Santos Nogueira, condamné mais décédé. Sa punissabilité est donc éteinte.</p> <p>9. José Roberto dos Santos Nogueira, est mort avant le procès. Sa punissabilité a donc été déclarée éteinte.</p>	
17) o Mafaldo Bezerra Goes	Jaguaribe- CE.	Homme	Le meurtre a eu lieu le		Procédure : 5694-	L'affaire se poursuit régulièrement en ce qui concerne le Défendeur Diógenes Nunes Soares, le Défenseur

			22 février 2013	Police et Ministère Public	24.2013.8.06.0107	ayant été assigné de présenter des arguments de clôture.  La punissabilité de l'accusé Francisco da Silva Queiroz s'est éteinte en raison de son décès.
18) Gleydson Carvalho	Comicim - CE	Homme	Le meurtre a été perpétré le 06 août 2015	Police et Ministère Public	Procédure : 11439-79.2015.8.06.0053/0	L'action pénale s'est poursuivie normalement tout au long des années 2016 et 2017. Les personnes suivantes ont été inculpées : 1- Thiago Lemos da Silva 2- Gisele de Souza Nascimento 3- Regina Rocha Lopes 4- Valdir Arruda Lopes 5- Francisco Pereira da Silva. 6- João Batista Pereira da Silva 7- Israel Marques Carneiro  Valdir Arruda et Francisco Pereira sont accusés d'être les commanditaires du crime.
19) Luís Gustavo da Silva	Aquiraz-CE.	Homme	14 juin 2017	Police et Ministère Public	Enquête de Police: 22240-43.2017.8.06.0034	L'affaire est en cours d'investigation. La mesure la plus récente a été de renvoyer l'enquête de police au Commissariat d'Aquiraz pour un complément d'enquête. Elle est sous la supervision du 1 <sup>er</sup> Bureau du Procureur d'Aquiraz et sous la responsabilité du 1 <sup>er</sup> Tribunal du District requis.
20) Jorge Vieira da Costa	Timon/MA	Homme	23 mars 2001.	Police et Ministère Public	Aucune information	Le tribunal d'origine a rejeté l'action pénale contre l'accusé (HC 009172/2002), car l'examen médico-légal n'a pas confirmé que le coup de feu tiré contre la victime provenait du canon de l'arme de l'accusé. Le Ministère public a formé un recours spécial contre cette décision, qui n'a pas été admis à l'origine. Il a ensuite interjeté un appel interlocutoire (Ag 513.271/MA), qui a été rejeté par le STJ.  La décision est devenue définitive et non susceptible d'appel le 09/03/2004. En complément de la pièce accusatoire, le Ministère public de Maranhão a déposé une nouvelle plainte le 05/06/2002 contre

						<p>Maria Bernadete Ferreira de Sousa (première dame de la municipalité à l'époque) : Accusée d'être la co-auteure intellectuelle de l'homicide. 6. Dolival Pereira de Andrade - (Secrétaire administratif de la municipalité à l'époque) : Accusé d'être le co-auteur intellectuel de l'homicide. 7. Maria Deusa Pires da Silva - (Fonctionnaire publique et gouvernante de la résidence du maire de l'époque). Il n'y a toujours pas d'informations sur les résultats des procès de ces trois derniers accusés.</p> <p>1. Geraldo da Silva e Silva - Accusé d'avoir tiré les coups de feu contre la victime, a été condamné à 19 ans et 6 mois de réclusion ferme pour double meurtre au premier degré.</p> <p>2. Raimundo Teles de Sousa Vidal - Accusé d'avoir conduit la moto utilisée pour le crime - a été condamné à 18 ans de réclusion ferme, également pour meurtre doublement qualifié.</p> <p>3. João Matias Pinheiro - Accusé d'avoir emprunté la moto utilisée pour le crime, il a été condamné, en tant que complice, pour meurtre, à six ans de prison, en régime semi-ouvert. 4. Josafan Bonfim Moraes Rêgo - Accusé d'avoir fourni l'arme du crime.</p>
21) Aldenísio Décio Leite de Sá	São Luís - MA	Homme	Le meurtre a été perpétré le 23 avril 2012.	Police et Ministère Public	Enquête Policière: 022/2012 – Département de Police des Homicides Procédure : 20550-	Sur la base des éléments recueillis pendant la phase d'enquête de la police, le Ministère public de Maranhão a déposé des accusations contre Jhonathan de Sousa Silva et Marcos Bruno Silva de Oliveira. Jhonathan de Sousa Silva a été identifié comme la personne responsable de l'exécution du crime. Marcos Bruno Silva Oliveira a été identifié comme le conducteur de la moto qui transportait la personne qui a commis l'homicide.

					43.2012.8.10.0001	Suite au vote, par décision du Conseil des sentences, Jhonathan de Sousa Silva et Marcos Bruno Silva de Oliveira ont été condamnés, et les peines suivantes ont été fixées : 1) Jhonathan de Sousa Silva - 25 ans et 3 mois de réclusion, dans un régime initialement fermé ; 2) Marcos Bruno Silva de Oliveira - 18 ans et 3 mois de réclusion dans un régime initialement fermé. Le 18 novembre 2015, la deuxième chambre pénale de la Cour de justice du Maranhão, à l'unanimité, a accueilli partiellement le premier appel, annulant le procès rendu par la cour des jurés du Tribunal à l'encontre de l'appelant Marcos Bruno Silva de Oliveira. Elle a également fait partiellement droit à l'appel du ministère, en augmentant la peine infligée au défendeur Jhonathan de Sousa Silva, la fixant à 27 ans et 5 mois, à purger en régime fermé initialement..
22) Clóvis Silva Aguiar	Caiacó,- MA	Homme	Le meurtre a été perpétré le 24 juin 2010.	Police et Ministère Public	Aucune Information	
23) Ítalo Eduardo Diniz Barros.	Gouverneur Nunes Freire - MA	Homem	13 novembre 2015	Police et Ministère Public	Aucune Information	Occurrence 01/2016 - Commissariat de police du Gouverneur Nunes Freire
24) Orislandio Timóteo Araújo	Buriticupu - MA	Homme	Le meurtre a été perpétré le 21 novembre 2015	Police et Ministère Public	Aucune Information	
25) Manoel Messias Pereira	Grajaú, - MA	Homme	(2016) Le meurtre a été perpétré	Police et Ministère Public	Aucune Information	

			le 09 avril 2016.			
26) Ivanildo Viana	Santa Rita - PB	Homme	27 Février 2015	Police et Ministère Public	Procédure : 0001807-82.2016.815.0331	L'action pénale est actuellement en cours avec une demande de changement de lieu formulée par le Ministère public. En janvier 2019, la demande a été envoyée au TJPB, et a été transmise en février au MPPB pour avis. Le Ministère public de Paraíba a présenté des accusations contre Arnóbio Gomes Fernandes, Erivaldo Batista Dias, Olinaldo Vitorino Marques, Eliomar de Brito Coutinho, Francisco das Chagas Araújo de Farias, Valmir Ferreira Costa et Célio Martins Pereira Filho. Le Ministère public a demandé le changement de lieu du procès. Comme il s'agissait d'un crime grave avec une grande répercussion dans le district, en théorie commandité par l'un des accusés qui avait été policier militaire pendant des années, le Ministère public a compris que le jury pouvait faire l'objet de pressions extérieures. Il attend une réponse à la demande de changement de lieu.
27) José Givonaldo Vieira	Bezerros/PE	Homme	Le crime a eu lieu le 14/12/2009.	Police et Ministère Public	Action Pénale: n° 0000045-43.2010.8.17.0280	L'acte d'accusation contre l'accusé a été déposé le 07/05/2010. En octobre 2012, José Clemildo Bezerra a été condamné à 22 ans de prison pour double homicide volontaire, par la cour des jurés du tribunal de Bezerros. La sentence est devenue définitive et non susceptible d'appel pour l'accusation le 26/10/2015.
28) Luciano Leitão Pedrosa	Vitória de Santo Antão - PE	Homme	Le meurtre a eu lieu le 09 avril 2011.	Police et Ministère Public	Procédure n° 0001209-56.2011.8.17.1590	Dailton Gomes Brasil, Josemir Soares da Silva et Josimir Soares da Silva ont été accusés.  Le 21 août 2015, Dailton Gomes a été soumis à un procès par la cour des jurés du Tribunal du Conseil des sentences de Vitória de Santo Antão. Les jurés, à la majorité, ont accepté la thèse de la défense

						(l'accusé n'a pas participé au crime) et l'ont acquitté. Le 09 mars 2015, les autres accusés ont été soumis à un procès, et ont également été acquittés par le jury.
29) Israel Gonçalves Silva	Lagoa de Itaenga - PE	Homme	Le meurtre a eu lieu le 10 novembre 2015.	Police et Ministère Public	Procédure : n° 612-74.2015.8.17.0870	Henrique Luiz da Silva Ferreira, Fábio Ricardo dos Santos Silva et Mailson dos Santos Lira ont été inculpés.  Le 6 août 2018, le Conseil d'application des peines a condamné les accusés précités. Le juge a prononcé une peine de 27 ans et 4 mois de prison pour Henrique Luiz da Silva Ferreira, 23 ans, 10 mois et 15 jours de prison pour Fábio Ricardo dos Santos Silva et 15 ans et 5 mois de prison pour Mailson dos Santos Lira. La décision est passée en force de chose jugée le 25 mars 2019.
30) José Carlos Araújo.	Timbaúba - PE	Homme	Le meurtre a eu lieu le 24 avril 2004	Police et Ministère Public	Procédure : n° 000066-18.2004.8.17.1480	Un jury populaire a condamné l'accusé Marcelo Melo, à 14 ans de prison, mais a acquitté l'accusé Fernando Mariano da Silva Filho. La condamnation est devenue définitive et non susceptible d'appel en 2008..
31) Francisco Gomes de Medeiros	Caicó, - RN	Homme	Le meurtre a eu lieu le 18 octobre 2010.	Police et Ministère Public	Procédure : 0500004-19.2012.8.20.0101 2ème Bureau du Procureur de Justice de la région de Caicó.	Procédure en cours.



32) Edinaldo Filgueira	Serra do Mel - RN	Homme	Le meurtre a eu lieu le 15 juin 2011.	Police et Ministère Public	Procédure : 0011674-33.2011.8.20.0106 5ème Bureau du Procureur de Justice de Mossoró.	L'affaire est passée en force de chose jugée le 10/12/2013.
33) José Lacerda da Silva	Mossoró - RN	Homme	Le meurtre a eu lieu le 16 février 2014	Police et Ministère Public	Procédure : 0104825-48.2014.8.20.0106 5ème Bureau du Procureur de Justice de Mossoró.	L'affaire a été définitivement classée le 11/09/2018.
34) José Wellington Fernandes	Canindé de São Francisco - SE	Homme	Le meurtre a eu lieu le 13 mars 2000.	Police et Ministère Public	Procédure n° 20022050 0050 Procédure n° 20065600 0425	Le 12 mars 2003, l'accusé José Ferreira de Melo a été condamné à 19 ans de réclusion ferme. Le 14 février 2007, l'accusé Genivaldo da Silva a été condamné à 19 ans et 10 mois de réclusion ferme.
35) Edmilson de Souza	Itabaiana - SE	Homme	Le meurtre a eu lieu le 28 octobre 2012	Aucune information		
36) Valério Luiz de Oliveira	Goiânia - GO	Homme	Le meurtre a eu lieu le 5 juin 2012.	Police et Ministère Public	Procédure 20120273 3110 O	Sentence de mise en accusation le 12/08/2014. Le 1er avril de cette année, le juge responsable de l'affaire (Jesseir Coelho de Alcântara, magistrat titulaire de la 3ème Cour pénale des délits ordinaires contre la vie et la Cour des jurés) a émis une ordonnance indiquant qu'en raison de problèmes de

						<p>structure physique, il ne pouvait pas programmer le procès de l'accusé.</p> <p>L'homme d'affaires et ancien président d'Atlético-GO, Maurício Borges Sampaio, ainsi que Urbano de Carvalho Malta, Ademá Figueiredo, Marcus Vinícius Pereira Xavier et Djalma da Silva, répondent du crime. L'officier de la police militaire Djalma da Silva a été inculpé pour entrave aux enquêtes de police.</p>
37) João Miranda do Carmo	Santo Antônio do Descoberto - GO	Homme	Le meurtre a eu lieu le 24 juillet 2016	Police et Ministère Public	4ème Bureau de Justice de Santo Antônio do Descoberto / 1er Bureau Criminel. IP: 233/2016-SAD	<p>Les faits font encore l'objet d'une enquête. Demande d'arrestation temporaire enregistrée sous le numéro SGP/TJGO n° 201603510316.</p> <p>Accusation déposée le 13 juillet 2021.</p> <p>Accusation enregistrée le 27 juillet 2021.</p>
38) Jefferson Pureza	Edealina - GO	Homme	Le meurtre a eu lieu le 17 janvier 2018	Police et Ministère Public	Procédure 20180040 4268 – District de Jandaia	<p>Accusés inculpés (soumis au jugement) le 13/12/2018, motifs et contre-réfutation de l'appel au sens strict, ont été déposés. En attente de jugement. Six personnes sont emprisonnées.</p>
39) Auro Ida	Cuiabá - MT	Homme	Le meurtre a eu lieu le 21 juillet 2011	Police et Ministère Public	Procédure : 0020900-12.2011.8.11.0042 Procédure : 0003903-80.2013.8.11.0042	<p>Le Ministère public du Mato Grosso a déposé un acte d'accusation contre Evair Peres Madeira Arantes. Selon l'acte d'accusation, il est responsable d'avoir tiré sur la victime avec une arme à feu.</p> <p>Après une instruction pénale régulière, il a été décidé de la mise en accusation du défendeur, dans les termes de la plainte. En août 2013, le procès a eu lieu, à cette occasion il a été condamné pour meurtre aggravé à 15 ans et six mois de prison ferme. Transit</p>

						en autorité de la chose jugée pour le MP le 08/07/2013 ; transit en autorité de la chose jugée pour la défense le 10/02/2016. Rubens Alves de Lima (commanditaire du crime) a également été inculpé et condamné à 15 ans de prison, en régime fermé. Elle est devenue définitive et non susceptible d'appel pour la défense et le Ministère public le 12/07/2016.
40) Domingos Sávio Brandão de Lima	Cuiabá-MT.	Homme	Le meurtre a eu lieu le 30 septembre 2002	Police et Ministère Public	Affaire: 0001909-66.2003.8.11.0042	<p>Les accusés sont : 1. João Arcanjo Ribeiro – Désigné comme l'auteur principal du crime, l'accusé a été inculpé le 04/12/2006. Son arrestation, décrétée le 11/09/2003, a été effectuée le 11/02/2006. HC 117758 (dossier : 09/29/2008) rejeté. 2. Fernando Barbosa Belo - Le défendeur a été condamné à 13 ans de réclusion ferme (affaire n° 10847-79.2005.811.0042). Habeas Corpus et appels rejetés. 3. 3 - Célio Alves de Souza - Condamné par la Cour des jurés du Tribunal de Cuiabá/MT à 17 ans et 6 mois de réclusion ferme. La défense a interjeté un appel le 21/06/2005. Les dossiers indiquent que l'appelant s'est enfui de la prison le 24/07/2005 et qu'on est sans nouvelles de lui. 4. Joao Leite - Le Conseil des sentences de la Cour de justice de Mato Grosso l'a condamné à 15 ans et 2 mois de réclusion ferme. Selon Auro Ida (2011) Cas : 0020900-12.2011.8.11.0042 Cas : 0003903-80.2013.8.11.0042</p> <p>Le Ministère public de Mato Grosso a présenté un acte d'accusation contre Evair Peres Madeira Arantes. Selon l'acte d'accusation, il est responsable d'avoir tiré sur la victime avec une arme à feu. Après une enquête pénale régulière, il a été décidé d'inculper le défendeur, selon les termes de l'acte d'accusation. En août 2013, le procès a eu lieu, et il a été condamné pour meurtre aggravé à 15 ans et six</p>

						mois de prison, en régime fermé. Transit en autorité de la chose jugée pour le Ministère public le 08/07/2013 ; transfert en autorité de la chose jugée pour la Défense le 10/02/2016. Rubens Alves de Lima (commanditaire du crime) a également été inculpé et condamné à 15 ans de réclusion ferme. La peine est devenue définitive et non susceptible d'appel pour la Défense et le Ministère public le 12/07/2016.
41) Edgar Lopes de Faria	Campo Grande - MS	Homem	O assassinato ocorreu em 29 de outubro de 1997	Police et Ministère Public	IP: 28/1997/D EH Procédure : 0000982-94.2006.8.12.0001	Une enquête de police a été ouverte.  En décembre 2005, après avoir eu recours à d'autres pistes d'investigation, la police n'a pas été en mesure d'obtenir des données suffisantes pour révéler l'auteur et la motivation du crime. En 2006, pour cette raison, le Ministère public a demandé le classement de l'enquête de police. En raison de l'absence de signes indicatifs sur l'auteur des faits, le classement de l'affaire a été approuvée par le tribunal.
42) Samuel Roman	Coronel Sapucaia - MS	Homme	Le meurtre a été commis le 20 avril 2004	Police et Ministère Public	Procédure : 000874-90.2005.8.12.0004  Procédure n° 004.05.000874-2	L'affaire n° 004.05.000874-2 est devant le 1er tribunal d'Amambaí.  Eurico Mariano - Accusé d'être le commanditaire du crime, a été condamné à 17 ans et 9 mois de réclusion ferme. La défense a déposé le HC 101806/MS avec une demande d'injonction préliminaire le 1er décembre 2009, demandant l'annulation du procès qui a condamné le patient. Le Ministre-rapporteur a rejeté la demande d'injonction préliminaire le 14/12/2009. Le 23/03/2010, il a demandé le réexamen de la décision, qui a été refusé le 22/04/2010.  Procédure d'exécution de la peine n° 004.10.003735-0. 2. Cleiton de Andrade Segovia - arrêté le 12 mai

						<p>2004, après le prononcé de la sentence d'accusation, a déposé un appel au sens strict devant la Cour d'appel. A l'unanimité, elle n'a pas été fournie, ce qui a donné lieu à l'interposition de la HC n° 60.481 au STJ. Le 18/09/2006, le Ministre rapporteur a rejeté la demande.</p> <p>3. Alfredo Rui Mariano -</p> <p>Le 25/08/2010, il a été condamné à 17 ans et 9 mois de prison ferme. Le mandat d'arrêt a été émis et son nom a été inclus dans le réseau de diffusion rouge, car il y avait des informations indiquant qu'il se trouvait dans un pays voisin. La décision est passée en force de chose jugée le 14/10/2010.</p> <p>4. Emilio Rojas Gimenes - Accusé d'être l'un des exécutants matériels du crime (tireur) qui a tué le journaliste de radio Samuel Roman. Il a été arrêté par la police paraguayenne dans la région frontalière entre les territoires paraguayen et brésilien. Il a été transféré dans la ville de Pedro Juan Caballero, où il est poursuivi pour plusieurs crimes commis dans la région. 5. Les accusés Marcelino Ortiz, Xavier Emilio et Manoel Coronel Fernandes ont été assassinés en 2005, et Rigoberto Rojas Gimenes a été assassiné le 18 mai 2007. 6. Rubens Palacio et Tony Gimenes - ont été inculpés en tant que co-auteurs du crime.</p>	
43)	Paulo Roberto Cardoso Rodrigues	Ponta Porã - MS	Homem	Le meurtre a eu lieu le 12 février 2012	Police et Ministère Public	IP:068/2012 Procédure : 0001338-25.2012.8.12.0019	L'enquête se poursuit. La ligne d'enquête indique que des questions politiques ont motivé le crime, indiquant un possible conflit entre les militants du parti auquel la victime était affiliée. Il n'y a, pour l'instant, aucun lien établi entre le meurtre et la profession de journaliste de Paulo Rocaro.

44) Eduardo Ribeiro de Carvalho	Campo Grande - MS	Homme		Police et Ministère Public	IP: 43/2012 – Département des Homicides de la Capitale Procédure : 0002649-71.2013.8.12.0001 (2ème Bureau de la Cour des jurés du Tribunal)	En 2018, l'enquête de police n'ayant pas permis d'identifier l'auteur du délit, le Ministère public a demandé la clôture de l'enquête de police, qui a été approuvée par le tribunal
45) Luiz Henrique Georges	Ponta Porã - MS	Homme	Le meurtre a eu lieu le 4 octobre 2012	Police et Ministère Public	IP: 339/2012 Procédure : 0006294-84.2012.8.12.0019	Dans le cadre de l'enquête policière, les éléments recueillis jusqu'à présent, révèlent que la victime possédait de nombreuses entreprises, licites et prétendument illicites, au Brésil et au Paraguay, et il n'existe, pour l'instant, aucune information indiquant que sa mort ait pu résulter de l'activité journalistique menée par l'une de ses sociétés.
46) Edilson Dias Lopes [Ede Wilson da Silva Dias]	Pinheiros - ES	Homme	O assassinato ocorreu em 11 de fevereiro de 2014.	Police et Ministère Public	(2014) Procédure : 0000284-98.2014.8.08.0040	En février 2014, le Ministère public d'Espírito Santo a proposé une représentation contre les mineurs Adenilson Samora et Anderson Oliveira Rodrigues. Les prévenus ont été provisoirement internés ; après certaines démarches, le Ministère public lui-même, dans ses plaidoiries finales, a demandé le rejet de la représentation, en raison de l'absence de preuves de la paternité. Le 19 octobre 2016, la demande de représentation a été rejetée, en raison de l'absence de preuves solides quant à l'auteur des faits. Le 19/01/2017, l'affaire a été classée.

47) Rodrigo Neto de Faria	Ipatinga - MG	Homme	Le meurtre a eu lieu le 8 mars 2013.	Police et Ministère Public	Procédure : 0313.13.0 06636-5 Juge du 2ème Bureau criminel de du District de Ipatinga	Le Ministère public a inculpé les accusés Alessandro Neves Augusto, alias "Pitote" et Lúcio Lírio Leal, alias "Lucinho". Tous deux ont été mis en accusation et soumis à un procès par la cour des jurés du Tribunal. Alessandro Neves Augusto a été condamné à 16 ans de prison ferme. L'accusé Lúcio Lírio Leal, en 2014, a été traduit devant un jury populaire et condamné à 12 ans de prison pour cet homicide. La peine de renvoi de la police civile de l'État de Minas Gerais a également été appliquée. L'affaire est en attente du jugement des appels de la défense.
48) Walgney Assis Carvalho	Coronel Fabriciano - MG	Homme	Le meurtre a eu lieu le 14 avril 2013	Police et Ministère Public	Enquête de Police: 262/2013 Procédure : 0194.13.0 006579-1 Procureur de Justice du District de Coronel Feliciano.	L'accusé, Alessandro Neves Augusto, alias "Pitote", a été mis en examen puis soumis à un jury populaire, avant d'être condamné le 19/08/2013 à 13 ans de réclusion, en tant qu'auteur de l'homicide..
49) Evany José Metzker	Padre Paraíso - MG	Homme	Le meurtre a eu lieu le 18 mai 2015	Police et Ministère Public	Enquête de Police: 0034.15.0 01998-1 – 4è DPC Leste du District de Belo Horizonte	Classé par décision judiciaire.  Le juge du district d'Araçuaí a accepté la déclaration du Ministère public et a déterminé que les affaires devaient être classées en raison de l'impossibilité de déterminer l'auteur du crime, avec la possibilité de ré-ouvrir l'affaire en cas de nouvelles preuves.
50) Luis Manoel Souza	Ubá - MG	Homme	Le meurtre a eu lieu le 7 décembre 2015	Police et Ministère Public	Procédure 0699.16.0 00302-5	Le Ministère public du district d'Ubá, dans l'État de Minas Gerais, a déposé un acte d'accusation contre Fabrício Martins da Silva, Antônio Carlos de Oliveira

						<p>Vieira, Rafael Vieira Condé, Sávio Mariano Coimbra, Maximiliano de Paula Silva, Weverton Ribeiro Marciano et Saulo Fernandes Rodrigues Cauneto. Le 18 décembre 2017, le juge chargé de l'examen des dossiers a rejeté la plainte, renvoyant les accusés en raison de l'absence de preuves solides sur l'auteur du crime.</p> <p>Une nouvelle accusation n'est pas exclue en cas de nouvelles preuves sur l'auteur du crime tant qu'il n'y a pas extinction de la punissabilité. Un appel a été déposé contre la sentence. Une procédure a également été ouverte pour enquêter sur une infraction équivalente à un homicide contre l'adolescent Alef Eduardo Duarte, cas référencé sous le numéro 0699 16 000303-3, qui a été traité par le Tribunal de l'Enfance et de la Jeunesse, le dossier ayant été téléchargé dans le système de TJMG. Selon les informations du procureur responsable, basées sur les enquêtes menées, le meurtre n'a pas été commis dans l'exercice de sa profession, mais a été motivé par la vengeance.</p>
51) Mauricio Campos Rosa	Santa Luzia - MG	Homme	Le meurtre a eu lieu le 17 août 2016	Police et Ministère Public	Procédure n° 0245.16.0 14195-9	<p>Les accusés étaient : Roseli Ferreira Pimentel, Alessandro de Oliveira Souza, Paulo César Florindo de Almeida, Gustavo Sérgio Soares Dias et David Santos de Lima, Mônica Maria Lara Augusto, Antônio Ferreira de Souza, Leonardo Lúcio Moraes, Tarick Elias Bruck Campos, Kelly Valéria Luiz de Oliveira et Giovania Monalisa Costa Araújo. Il s'agit d'une affaire complexe avec plusieurs défendeurs de 14 volumes, dont l'instruction de la première phase du rite de la cour des jurés s'est terminée en décembre 2018. On attend la clôture du délai pour les arguments de</p>



						clôture des défenses pour la publication du jugement sur l'inculpation de l'accusé.
52) Aristeu Guida da Silva	Fidélis - RJ	Homme	Le meurtre a eu lieu le 12 mai 1995	Police et Ministère Public	Action pénale n°: 0002054-94.2001.8.19.0002 (2001.002.001952-0) Procédure : 0000183-18.1997.8.19.0051	1. Vladimir Ranieri Pereira Sobrosa a été inculpé par le Ministère Public de Rio de Janeiro, et condamné par la Cour des jurés et le Juge de la 3ème Cour Pénale de la Ville de Niterói - RJ, qui a délivré une peine de 21 ans d'emprisonnement, en interdisant le droit d'interjeter appel en toute liberté. Le défendeur a été arrêté le 30/04/1997. Le 07/02/2007, la HC 86534/RJ a été déposée devant la STJ. La Défense a demandé la mise en liberté provisoire pour cause de dépassement de délai. Il a affirmé que le condamné avait été emprisonné pendant près de 11 ans, malgré l'absence de transit en matière de res judicata. Le HC a été jugé préjudiciable le 01/02/2018. Avant son analyse - le 10/9/2007 - l'Appel a été jugé et l'accusé a été libéré. Selon l'accusation présentée par le Ministère public, Vladimir Ranieri Pereira Sobrosa, 52 ans, et trois autres hommes ont été engagés par deux conseillers municipaux de São Fidélis pour tuer Guida, qui enquêtait sur une accusation d'implication dans des vols de voitures. Comme la peine de Sobrosa était supérieure à 20 ans, il avait le droit d'être soumis à un nouveau jury. Deux des autres accusés, l'officier de la police civile, Carlos Marques de Pinho, et Isael dos Anjos Rosa, n'ont pas été jugés car ils ont fui après l'inculpation du Ministère public. Juarez Carlos Rodrigues da Silva, un autre tireur, a été tué. Juarez Carlos Rodrigues da Silva - Un des exécutants (tireur) du crime, a été tué.

						2. Affaire finalement jugée par le 2ème Tribunal de São Fidélis.
53) Reinaldo Coutinho da Silva	São Gonçalo – RJ	Homme	Le meurtre a eu lieu le 29 août 1995	Police et Ministère Public	Procédure : 0032602-52.2008.8.19.0004	Le Ministère public a demandé le classement de l'affaire, qui a ensuite été légalement ratifiée par le 4e Tribunal pénal de São Gonçalo.
54) Mário Coelho de Almeida Filho	Magé/RJ	Homme	Le meurtre a eu lieu le 16 août 2001.	Police et Ministère Public	Action pénale n°: 0021754-49.2007.8.19.0001 (2007.050.04336) Procédure 0002080-74-2002.8.19.0029	1. Reynaldo Polary Stumpf - Condamné par la Cour de justice de la deuxième Cour des Jurés du district judiciaire de Rio de Janeiro (2007.001.020842-5) à dix-huit (18) ans de prison pour le crime. Le 15 juin 2009, la décision est devenue définitive et non susceptible d'appel. 2. Genivaldo Ferreira Nogueira - L'accusé a été inculpé pour le crime, car il était le commanditaire de l'homicide. Il a été condamné le 24 juin 2003 (2002.029.2425-2). Il a déposé une requête HC 29.193/RJ auprès de la Cour supérieure de justice (enregistrée sous le numéro 2506/2003), laquelle a été refusée et jugée ultérieurement préjudiciable, compte tenu de la liberté accordée par le tribunal.  2. Affaire définitivement jugée par le Tribunal pénal de Magé.
55) Tim Lopes	Rio de Janeiro - RJ	Homme	Le meurtre a eu lieu le 02 avril 2002.	Police et Ministère Public	Procédure : 0074314-41.2002.8.19.0001	L'affaire a finalement été jugée par la 1ère Cour des jurés du Tribunal de l'État de Rio de Janeiro, où Elias Pereira da Silva (Elias le fou) a été condamné à vingt-huit ans et six mois pour triple homicide qualifié (torture, méthodes cruelles et absence de possibilité de défense). Egalement, pour la formation d'un gang et la dissimulation d'un cadavre. Le processus

						compte également six autres personnes qui ont été inculpées pour l'homicide.
56) Robson Barbosa Bezerra	Rio de Janeiro - RJ	Homme	Le meurtre a eu lieu le 8 février 2007.	Police et Ministère Public	IP: 024-00591/2007	Procédure d'enquête en cours au 24ème Commissariat de police judiciaire Piedade. L'enquête est toujours en cours.
57) José Rubem Pontes de Souza	Paraíba do Sul - RJ	Homme	Le meurtre a eu lieu le 30 octobre 2010	Police et Ministère Public	IP: 107-00853/2010	Il fait l'objet d'une enquête au poste de police criminelle de Baixada Fluminense. Par conséquent, l'enquête est en cours.
58) Gelson Domingos da Silva	Rio de Janeiro - RJ	Homme	Le meurtre a eu lieu le 6 novembre 2011.	Police et Ministère Public	Procédure : 0109084-69.8.19.000	Affaire classée pour manque de preuves par la 2ème Cour pénale de la capitale.
59) Valério Nascimento	Rio Claro - RJ	Homme	Le meurtre a eu lieu le 03 mai 2011.	Police et Ministère Public	IP: 168/00166/2011 – Procureur de Justice de Rio Claro/RJ.	Une enquête policière est en cours (168º Commissariat de Police Légale de Rio Claro). L'enquête se déroule au commissariat de police pour la procédure. Il y a eu une demande d'injonction, qui a été accordée par le pouvoir judiciaire, sous le numéro 0000602-59.2011.8.190047.
60) Mário Randolpho Marques Lopes	Barra do Piraí - RJ	Homme	Le meurtre a eu lieu le 09 février 2012	Police et Ministère Public	IP: 095-00634/2011	Il fait actuellement l'objet d'une enquête de police (95e Commissariat de police - Vassouras).
61) José Roberto Ornelas de Lemos	Nova Iguaçu - RJ	Homme	Le meurtre a eu lieu le 11 juin 2013	Police et Ministère Public	Procédure : 0060069-25.2013.8.19.0038	Affaire en cours au 4e Tribunal pénal de la ville de Nova Iguaçu. Audience d'instruction désignée.
62) Renato Machado Gonçalves	São João da Barra - RJ	Homme	Le meurtre a eu lieu le 08 janvier 2013	Police et Ministère Public	IP: 145-00055/2013	Il fait actuellement l'objet d'une enquête de police (145e Commissariat de police - São João da Barra). Il y a eu une demande de HC au 2ème Tribunal de São João da Barra, qui a été refusée.

63) Santiago Ilídio Andrade	Rio de Janeiro - RJ	Homme	Le meurtre a eu lieu le 06 février 2014	Police et Ministère Public	IP: 018/00603 /2014	Une plainte a déjà été déposée, qui a été transmise au 3e Tribunal pénal de la capitale.
64) Pedro Palma	Miguel Pereira - RJ	Homme	Le meurtre a eu lieu le 13 février 2014	Police et Ministère Public	IP: 096-00184/2014 37	Une enquête est en cours au Commissariat des homicides de Baixada Fluminense. Par conséquent, il fait l'objet d'une enquête.
65) Luiz Carlos Barbon Filho	Porto Ferreira - SP	Homme	Le meurtre a eu lieu le 5 mai 2007	Police et Ministère Public	Procédure physique n° 0002679-02.2009.8.26.0052	Le meurtre a eu lieu le 5 mai 2007, la plainte a été déposée contre Edson Luiz Ronceiro, le 3 mars 2008, et il a été condamné pour double meurtre, par la Plénière de la 5e Cour de jurés de la Capitale, le 25 mars 2010, à 16 ans et 4 mois de prison, et 2 ans pour le délit de formation de bande, en réclusion initiale fermée ; le 22 mai 2013, le processus est devenu <i>res judicata</i> pour les parties. L'accusé est resté en détention préventive pendant la procédure, qui a été maintenue après la condamnation. Révision criminelle refusée par le TJSP.
66) Marcos de Barros Leopoldo Guerra	Ubatuba - SP	Homme	Le meurtre a eu lieu le 23 décembre 2014.	Police et Ministère Public	IP n° 0000668-63.2015.8.26.0642	L'enquête de police n°63.2015.8.26.0642 n'a pas encore été conclue. En octobre 2017, une série de démarches d'investigation ont été effectuées, avec une autorisation judiciaire.
67) João Valdecir Borba	São Jorge D'Oeste - PR	Homme	Le meurtre a eu lieu le 10 mars 2016.	Police et Ministère Public	Enquête de Police 0001030-29.2016.8.16.0183	Affaire en cours devant le Tribunal pénal du district de São João/PR. La plainte a été déposée le 11 septembre 2017, accusant l'accusé Cleverson Martins Alves du crime de vol qualifié. Le processus en est au stade des plaidoiries. Le crime n'est pas lié à l'exercice de la profession de la victime, et n'a pas été perpétré en raison de son activité. Il a été la conséquence d'une tentative de cambriolage de la station de radio.

68) Divino Aparecido Carvalho	Foz do Iguaçu - PR	Homme	Le meurtre a eu lieu le 24 mars 2012.	Police Ministère Public	et Actes physiques: 0013522- 66.2012.8. 16.0030	L'affaire a été entendue par le 2e Tribunal pénal du District de Foz do Iguaçu/PR. La plainte a été déposée le 10 août 2012, accusant les accusés Graciele da Silva, Saimon Vaz Arce et Marciano Camargo do Carmo du crime de double meurtre.  Selon les informations du 2e Tribunal pénal du district, la procédure a été déposée, mais elle est actuellement en attente d'envoi, sans que l'on sache dans quel but. Par le biais d'une consultation dans le système notarial, il a été vérifié que tous les défendeurs étaient impunis. Lors d'une recherche électronique sur le site web du TJPR, aucun appel n'a été trouvé.
-------------------------------------	-----------------------	-------	--	-------------------------------	--	--